



Loire
Atlantique

Projet d'aménagement du port de La Turballe

Bilan de la concertation réglementaire

20 août 2018 – 5 octobre 2018

Table des matières

Préambule.....	3
1.1 Cadre réglementaire de la concertation préalable	3
1.2 Objectifs et périmètre du bilan de la concertation	3
Le projet présenté à la concertation	4
2.1 L'émergence du projet	4
2.1.1 <i>Le port de La Turballe</i>	<i>4</i>
2.1.2 <i>La genèse du projet</i>	<i>5</i>
2.1.3 <i>Les principes directeurs du projet</i>	<i>6</i>
2.1.4 <i>Les premières étapes du projet</i>	<i>6</i>
2.2 Le dispositif d'information-communication en amont de la concertation préalable	7
2.3 Les aménagements proposés	9
2.4 Le phasage du projet et le financement.....	12
2.5 Le calendrier prévisionnel	13
3. L'organisation de la concertation réglementaire	14
3.1 Le dispositif d'information du public	14
<i>L'avis à la concertation.....</i>	<i>14</i>
<i>Le dossier de présentation du projet.....</i>	<i>15</i>
<i>Le Dossier de présentation</i>	<i>15</i>
<i>Les flyers.....</i>	<i>15</i>
<i>Le site internet du Département.....</i>	<i>15</i>
3.2 Les rencontres de la concertation réglementaire	15
<i>Les réunions plénières</i>	<i>15</i>
<i>Les ateliers.....</i>	<i>16</i>
3.3 Les supports d'expression déployés	16
<i>Les registres.....</i>	<i>16</i>
<i>La plateforme de participation citoyenne</i>	<i>16</i>
4. Les résultats chiffrés de la concertation	18
4.1 Les chiffres clés de la participation	18
4.2 La participation lors des réunions plénières.....	19
<i>La réunion plénière du 20 août 2018 : Ouverture de la concertation préalable.....</i>	<i>19</i>
<i>La réunion plénière du 5 octobre 2018 : Clôture de la concertation préalable</i>	<i>20</i>
4.3 La participation aux ateliers thématiques.....	21
<i>L'atelier du 31 août 2018 : Environnement et cadre de vie</i>	<i>21</i>
<i>L'atelier du 7 septembre 2018 : Sécurité et gestion des flux</i>	<i>23</i>
4.4 La participation sur les autres supports.....	25
<i>Les registres de concertation</i>	<i>25</i>
<i>La plateforme de participation citoyenne</i>	<i>27</i>
5. Les apports de la concertation.....	29
6. Conclusion.....	32
7. Annexes	33
<i>Délibération sur les modalités et le lancement de la concertation réglementaire.....</i>	<i>33</i>
<i>Plan des aménagements proposés</i>	<i>33</i>

Préambule

1.1 Cadre réglementaire de la concertation préalable

Conformément aux prescriptions des articles L.103-2 du Code de de l'Urbanisme, le projet d'aménagement du port de La Turballe, est soumis à la procédure réglementaire de concertation préalable. Le Département de Loire-Atlantique est maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement d'infrastructure portuaire, qui relève de sa compétence.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de formuler des observations et des propositions sur ce projet. La concertation est ouverte à l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet d'aménagement du port de La Turballe : les habitants, usagers du port, riverains et associations, les élus de la commune de La Turballe, les acteurs économiques du territoire, les administrations locales et départementales, etc.

À l'issue de la concertation et au titre de l'article L.103-2 de Code de l'Urbanisme, le Département de Loire-Atlantique, en tant que maître d'ouvrage, tire le bilan des avis, observations et propositions formulées par le public au cours de la concertation. Objet du présent document, le bilan est un document factuel rendant compte du déroulement de la concertation d'une part (participants, réunions...) et des problématiques soulevées d'autre part. Il est rédigé, rendu public par le maître d'ouvrage et sera annexé au dossier d'enquête publique dans la suite du projet.

1.2 Objectifs et périmètre du bilan de la concertation

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacune à l'élaboration du projet.

En effet, à l'issue de la période de concertation, l'ensemble des expressions des publics (registres, contributions, commentaires et questions déposés sur la plateforme, avis exprimés lors des réunions publiques et ateliers) a été assemblé afin de réaliser un travail d'analyse, tant quantitatif que qualitatif des avis, questions, critiques, analyses et suggestions.

Ce document présente les avis formulés par les participants à la concertation afin de répondre à trois objectifs majeurs :

- Rendre compte de manière fidèle de la participation des citoyens,
- Rendre compte des suites qu'entend y donner la maîtrise d'ouvrage,
- Informer les habitants et usagers sur le bilan de la concertation et sur ses conclusions.

Le projet présenté à la concertation

2.1 L'émergence du projet

2.1.1 Le port de La Turballe

Le port de La Turballe et son territoire

La Turballe est située à 27 km au nord-ouest de Saint-Nazaire et à 90 km de Nantes. Son territoire (18,5Km²) est bordé par un rivage de 15 km, une moitié baignant directement dans l'Océan Atlantique, l'autre dans les marais salants de Guérande. Au dernier recensement, 4 460 habitants étaient comptabilisés sur la commune de la Turballe (source Insee 2015). Elle fait partie depuis janvier 2003 de la Communauté d'Agglomération de CAP Atlantique qui regroupe 15 communes.

En 1936, le petit village de la Turballe comptait une trentaine de pêcheurs parmi une population d'environ 200 habitants. À l'origine, les embarcations étaient plus ou moins abritées par la configuration des lieux, implantées au fond d'une crique appelée « Rade du Croisic ». Avec le temps, cet abri naturel s'est transformé en un port de pêche, le premier des Pays de la Loire à l'époque. Construit au cours du XIX^{ème} siècle, ce port était à l'origine un port d'échouage. C'est seulement en 1989 qu'il est devenu un port en eaux profondes.

Divers travaux d'aménagements urbains et d'agrément ont été réalisés aux abords du port. La commune de la Turballe s'affiche clairement comme une station portuaire, elle est d'ailleurs connue à l'échelle nationale comme un port de pêche.

Le littoral nord auquel appartient le port de la Turballe apparaît comme particulièrement attractif notamment grâce à la proximité de la Bretagne et du Golfe du Morbihan ainsi que la présence de nombreuses îles à quelques heures de navigation. Il se trouve également à proximité de la route des navigations plus hauturières en direction de la Vendée et de la Charente-Maritime.

La gestion du port de La Turballe

Les secteurs de la pêche et de la plaisance du port de la Turballe jouent un rôle moteur pour le Département, qui dépasse de loin leurs propres poids économiques. Si ce port est générateur d'activités directes, indirectes et induites, il contribue également au dynamisme des localités littorales (notamment conjoint avec le Croisic pour le secteur de la pêche), à la culture et à l'identité de la Loire-Atlantique.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le port de la Turballe est géré par une délégation de service public de type concession, confiée à la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML) dont le siège est situé dans les locaux du port de pêche de la Turballe. Le périmètre de gestion de la SAEML comprend deux entités portuaires juxtaposées : le port de pêche et le port de plaisance.

La particularité de cette délégation est qu'elle porte sur la gestion conjointe des ports départementaux de La Turballe et du Croisic, regroupant trois activités portuaires distinctes :

- la « pêche » sur les deux ports,
- la « plaisance » sur le port de La Turballe,
- la « plaisance » sur le port du Croisic.

La gestion de ces activités s'inscrit dans la délimitation historique des anciennes concessions portuaires, à l'origine séparées. Les activités de pêche et de plaisance sont donc exploitées de manière dissociée, sur des emprises spécifiques du périmètre portuaire.

Le périmètre de la concession du port de La Turballe est quasi identique à celui de la limite administrative portuaire. La délégation de service public, confiée à la SAEML arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

La Turballe, un port multi-activités

Si les activités historiques du port de la Turballe sont la pêche et la plaisance, il se positionne aujourd'hui comme un port multi-activités, lesquelles cohabitent en harmonie :

- La pêche,
- La plaisance,
- La réparation navale,
- Le transport de passagers et les promenades en mer,
- La mytiliculture,
- Les activités nautiques.

Le développement du port de La Turballe

Au vu des bilans d'activité du gestionnaire, le port de la Turballe se trouve dans une situation économique viable et équilibrée, présentant une légère marge de progression dans sa configuration actuelle.

Pour permettre son développement économique, le port dispose d'atouts importants, et notamment d'un potentiel d'accueil d'activités nouvelles à court, moyen et long terme, telles que :

- l'accueil d'activités mytilicoles (constituée de deux entreprises, l'activité de mytiliculture est présente sur le port de La Turballe, avec l'ambition de se développer),
- l'accueil d'activités connexes (maintenance) liées à la création du champ éolien offshore de Saint-Nazaire,
- l'accueil d'activités touristiques nouvelles, liées au développement du tourisme industriel (visite du champ éolien offshore de Saint-Nazaire),
- le développement de l'activité de l'aire de réparation navale,
- le développement de la plaisance légère à la journée (cale de mise à l'eau),
- le confortement de l'activité pêche,
- l'accueil potentiel de navires de « grande » plaisance.

2.1.2 La genèse du projet

La mer et le littoral dans son ensemble constituent des enjeux majeurs pour le Département. Ces enjeux sont intégrés dans son projet stratégique pour les années 2015-2021 en prévoyant notamment des actions spécifiques sur les thématiques de la gestion intégrée de la mer et du littoral et du nautisme.

C'est dans ce cadre que, dès 2015, une réflexion globale a été menée sur l'aménagement du port de la Turballe, intégrant non seulement les modalités d'accueil de la nouvelle base de maintenance du parc éolien au large de Saint-Nazaire, mais aussi le développement des autres activités du port. On observe en effet une activité économique de pêche dynamique confortée par la création de la SAEML depuis 2011. Par ailleurs, la plaisance et les déplacements touristiques sont amenés à se renforcer avec l'attractivité que va notamment générer le champ éolien.

Ainsi, les espaces portuaires se restreignent à mesure que la demande d'accueil d'activités croît. Le constat de la juxtaposition des usages au sein du périmètre portuaire a été à l'origine d'une réflexion sur son réaménagement.

Durant la haute saison de pêche, les quais sont fortement sollicités pour le débarquement simultané des différentes flottilles pélagiques et côtières. La saturation du bassin de plaisance, et plus généralement du port, ne lui permet pas, aujourd'hui, d'accueillir les navires de plaisance de grandes tailles ou à fort tirant d'eau.

Afin de répondre à l'activité croissante de réparation navale, il est nécessaire, aujourd'hui, d'envisager l'augmentation de la capacité de levage et de surface de l'aire de travail.

La zone d'embarquement actuelle, et l'absence d'infrastructure d'accueil du public contraignent considérablement la progression des activités de transport des passagers.

Avec l'arrivée du projet de construction du champ éolien offshore, au large de Saint-Nazaire, et le choix de l'installation de sa base de maintenance dans le port de la Turballe à l'horizon 2020, le fonctionnement au quotidien nécessitera de nouvelles modalités de cohabitation pour lesquelles le Département est très vigilant. D'ores et déjà l'implantation des aménagements nautiques de la base de maintenance dans l'entrée du port a été faite en étroite concertation avec les usagers, et tout particulièrement avec les pêcheurs. Elle vise à préserver au mieux de bonnes conditions de navigation dans le chenal, et d'autre part, à conserver une capacité d'utilisation des quais par les pêcheurs.

Enfin, avec la croissance des diverses activités sur l'eau et sur les quais, les circulations deviennent de plus en plus difficiles et nécessitent d'être clarifiées.

Ce projet est un véritable levier pour le développement de La Turballe et pour le territoire de la Loire-Atlantique, sur le plan économique et touristique.

2.1.3 Les principes directeurs du projet

Compte tenu du constat d'une juxtaposition des usages et d'une saturation des espaces disponibles sur le périmètre portuaire, le projet d'aménagement entend répondre au besoin de rationalisation des espaces, voire de création de nouveaux espaces.

Le projet d'aménagement repose sur 4 principes directeurs :

- Principe n°1 : Satisfaire l'ensemble des besoins immédiats, à savoir la sécurisation de l'entrée du port et l'amélioration des conditions d'exploitation actuelles ;
- Principe n°2 : Permettre le développement des infrastructures sans remise en cause de celles existantes ;
- Principe n° 3 : Permettre un aménagement évolutif du port, en plusieurs étapes cohérentes pouvant être réalisées à des périodes différentes sur le moyen ou long terme ;
- Principe n° 4 : Permettre à terme un développement ambitieux du port, à savoir le développement des activités existantes et l'accueil de nouvelles activités.

2.1.4 Les premières étapes du projet

L'étude de faisabilité

Une étude de faisabilité et d'opportunité a été initiée en 2015 dans le but d'appréhender les besoins immédiats et futurs d'exploitation des activités du port, dont les modalités d'accueil de la base de maintenance du parc éolien offshore, en vue d'une optimisation des espaces et des usages sur le périmètre portuaire.

L'étude de faisabilité a abouti à la formulation d'un principe d'aménagement progressif, composé de trois phases évolutives indicatives, dans le respect des quatre principes directeurs énoncés précédemment :

Phase n°01 : Sécurisation de l'entrée du port, déploiement du « pôle passager » et du « pôle plaisance », déplacement de la darse élévateur et effacement de la porte anti-tempête

Phase n°02 : Déploiement du « pôle offshore » et du « pôle pêche »

Phase n°03 : Déploiement du « pôle naval » et création d'un avant-port

Le Département a publié un dossier de presse le 24 Novembre 2017 afin de présenter les conclusions de l'étude de faisabilité.

L'autorisation de programme

L'assemblée départementale, réunie le 19 décembre 2017, a donné son accord sur l'aménagement progressif du port de La Turballe, pour un montant estimé à 43 M € TTC. Une autorisation de programme intitulée « Aménagement du port de La Turballe 2018 », a été votée en ce sens.

2.2 Le dispositif d'information-communication en amont de la concertation préalable

Les rencontres avec les usagers du port dans le cadre de l'étude de faisabilité

Des temps d'échange ont été organisés par le Département de Loire-Atlantique pendant la réalisation de l'étude de faisabilité en 2016 et en 2017. Les différents usagers du port ont été concertés afin d'identifier leurs besoins et le potentiel de développement de chaque activité : pêche, plaisance, réparation navale, transport de passagers et offshore.

A l'issue de l'étude de faisabilité, une proposition d'aménagement a été réalisée pour répondre aux besoins identifiés. Elle est présentée ci-dessous :

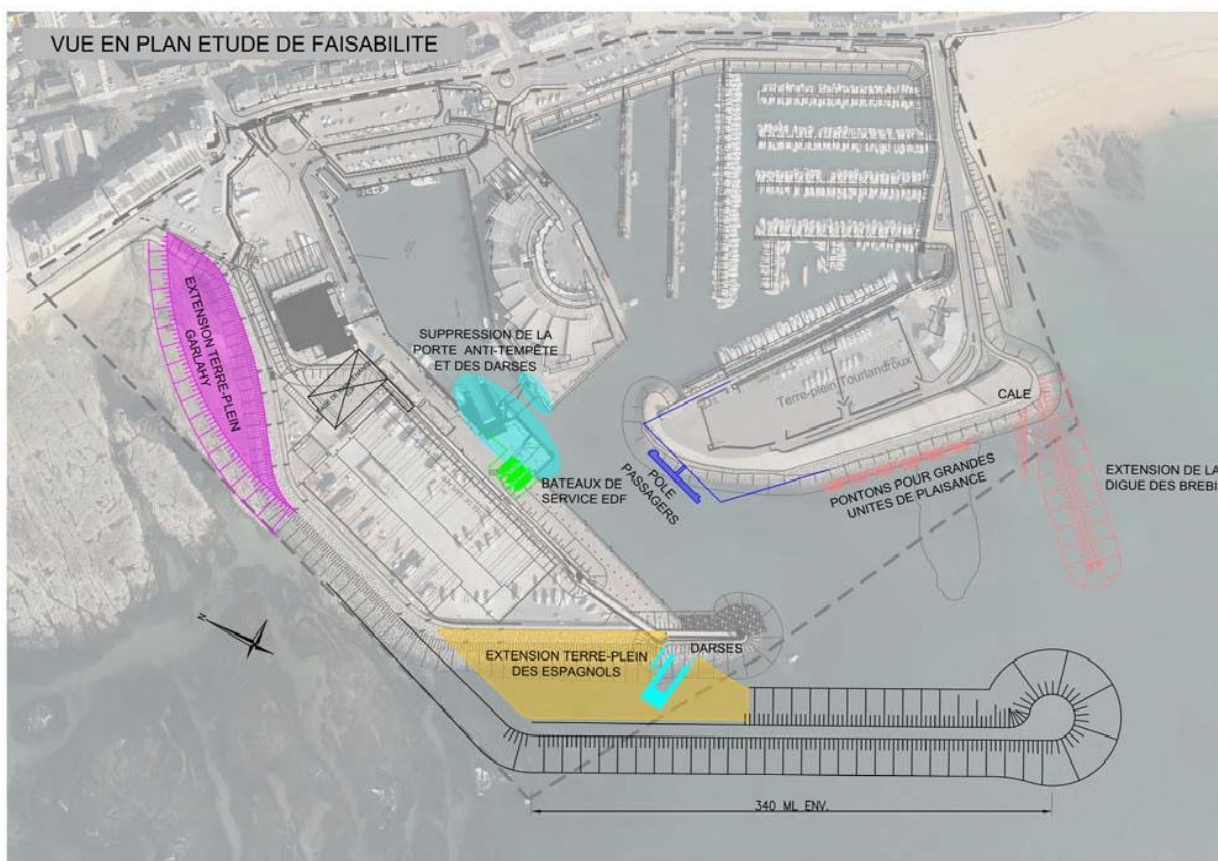


Figure 1 : Le plan d'aménagement proposé pour les ateliers usages

La réunion d'information du 30 mars 2018 et les ateliers « usages » d'avril 2018



Image 1 - Ateliers "usage" – Avril 2018

Une réunion publique d'information a été organisée le 30 mars 2018 ainsi que des ateliers « usage » du 23 au 27 avril 2018 sur les différentes thématiques identifiées sur le port : la pêche, l'interface ville-port, le transport passager, le chantier naval, le projet connexe d'éolien offshore, le nautisme. Cette phase exploratoire de consultation avait vocation à informer sur le projet et présenter les premières conclusions de l'étude de faisabilité, à savoir les grands principes d'aménagement possibles, le séquençage de l'opération ainsi que l'enveloppe financière allouée au projet et à préciser les besoins des différents usagers.

Cette démarche volontariste du Département a été appréciée des participants et a notamment permis :

- D'identifier le potentiel de développement des activités par l'expertise d'usage,
- De recenser des besoins immédiats pour faciliter l'exploitation du port,
- De faire émerger des points de sensibilité à approfondir.

Les points de sensibilité identifiés sont les suivants :

- La sécurisation de l'accès maritime au port,
- La vigilance sur les impacts environnementaux,
- Les besoins en stationnement des usagers,
- Les besoins des usagers et notamment du pôle pêche,
- Le cadre de vie des riverains

2.3 Les aménagements proposés

Suite à la première phase d'écoute positive, plusieurs analyses ont également été menées pour identifier d'autres pistes d'aménagement envisageables. Ces aménagements – et leurs variantes - ont fait l'objet de la concertation préalable, laquelle a permis de recueillir l'avis du public sur ces nouvelles propositions dans le cadre des études de programmation. Les aménagements en question sont présentés ci-dessous :

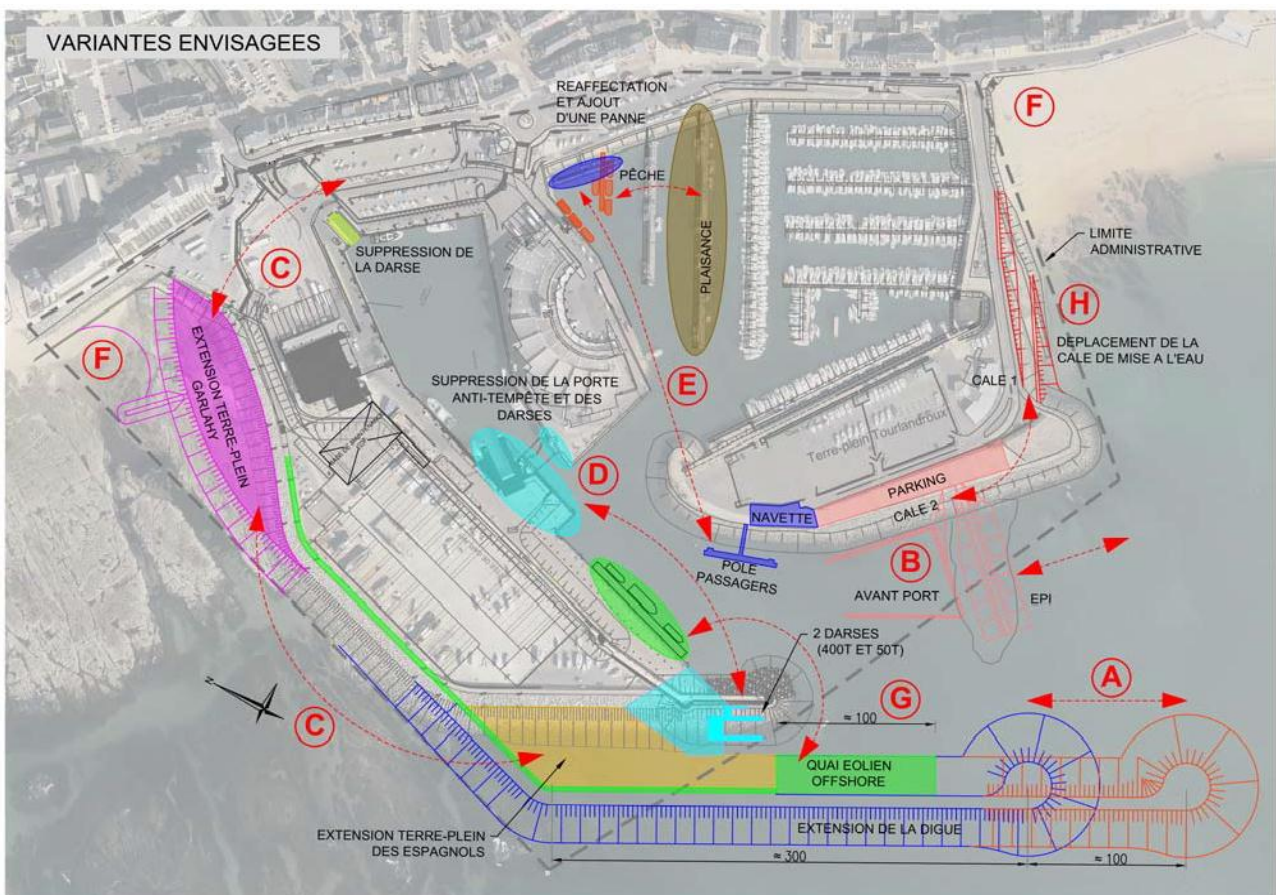


Figure 2 - Aménagements envisagés, préalablement à la concertation préalable

Pour chacune des lettres, un descriptif des variantes d'aménagement est présenté ci-après. Les flèches matérialisent les variantes de positionnement.

A – Mise en œuvre d'une nouvelle digue (et travaux de déroctage)

Afin de sécuriser la navigation dans le chenal d'accès, il est proposé d'étendre la digue de Garlahy d'environ 300m à 400m. La longueur et l'orientation de cette digue seront précisées par des études d'agitation (modélisations numériques et physiques). Elle est globalement envisagée dans le prolongement du terreplein Garlahy.

La construction de cette digue représentant une part majeure de l'économie du projet, il pourrait être envisagé de réaliser cet ouvrage en deux phases.

Il est également envisagé de supprimer le (ou les) haut-fond(s) (travaux de déroctage) situés au Sud- Ouest du terreplein du Tourlandroux, qui constituent un danger pour l'accès au port (essentiellement à marée basse).

B – Création d'un avant-port

Afin de dynamiser le port, notamment en accueillant des bateaux de moyenne à grande plaisance, et/ou de développer des activités événementielles, il est proposé de créer un avant-port, en réalisant un épi sur le côté Sud-Ouest du terreplein du Tourlandroux, puis en équipant le bassin ainsi formé de pontons brise- clapots.

La vocation de cet avant-port sera induite par orientations issues de la concertation. De même, ses principales dimensions (et notamment l'implantation de l'épi des brebis) restent à déterminer.

Pour accompagner le développement d'une nouvelle activité, il est prévu de réaménager le terreplein du Tourlandroux et notamment ses parkings au sud-ouest.

C – Extension des terrepleins

Afin de faire face aux besoins de surfaces supplémentaires des différents usagers du port, il est nécessaire de prévoir des surfaces supplémentaires. Plusieurs emplacements ont été identifiés :

- Terreplein des Espagnols : le prolongement de la digue, dans la configuration envisagée actuellement, permet une extension de l'ordre de 0,7ha.
- Terreplein Garlahy : l'espace portuaire à l'arrière de la fabrique de glaces pourrait permettre une extension de terreplein d'environ 0,5ha, avec un linéaire de l'ordre de 150m permettant notamment l'étalement des filets de pêche.
- Quai Terminus / quai St-Paul (environ 0,4 ha) : actuellement utilisé comme parking, cet espace pourrait être réaménagé en terreplein portuaire (tout en veillant à satisfaire les besoins de stationnement des usagers actuels).

D – Déplacement des darses pour élévateurs à bateaux

Le développement de l'activité de réparation navale nécessite une augmentation de l'aire de carénage mais également une augmentation de la capacité des élévateurs à bateaux (outils de manutention).

Les darses sont des ouvrages permettant la circulation des outils de manutention des bateaux.

Plusieurs implantations sont envisageables :

- Le maintien à leur emprise actuelle, minimisant ainsi les changements par rapport à la situation actuelle,

- Au niveau du quai des Espagnols, comme envisagé lors des études de faisabilité, permettant ainsi d'augmenter le linéaire de quai autour du bassin Garlahy pour la pêche (suppression de la porte anti-tempête),
- En vis-à-vis du prolongement d'extension envisagée pour l'aire de carénage (permettant ainsi de minimiser les croisements de flux et de disposer de davantage de linéaire de quai pour les autres activités).

E – Déplacement du pôle passagers / redéploiement des pontons du quai St-Pierre

L'implantation actuelle de cette activité, le long du quai St-Pierre, présente deux inconvénients principaux : des manœuvres délicates pour les navettes, et un danger pour ses usagers (qui sont contraints d'attendre au sein de la zone de travail des pêcheurs). Pour accompagner l'essor prévisible de cette activité, il est envisagé de relocaliser cette activité à l'extrémité Ouest du terreplein du Tourlandroux.

Ce transfert du quai « passagers » permettrait également de prévoir un nouvel appontement d'environ 30m pour la pêche. Une réaffectation du dernier ponton du quai St-Pierre, actuellement dédié à la pêche, vers l'activité de plaisance, pourrait être envisagée.

F – Aménagements paysagers à l'enracinement des digues

Afin de favoriser l'intégration du projet dans son environnement et les transitions avec le trait de côte actuel, il est prévu d'améliorer l'insertion paysagère du port, notamment au niveau des extrémités des digues des brebis et de Garlahy. Il pourrait s'agir de travaux de végétalisation et/ou de requalification de plages.

G – Accueil de la base de maintenance du parc éolien en mer

L'arrivée de l'activité de maintenance des éoliennes en mer du champ de St-Nazaire nécessite certains aménagements, dont un bâtiment de service et des infrastructures maritimes. Le premier point fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire avec le Département, et le permis de construire est en cours d'instruction (cet aménagement ne fait donc pas l'objet de cette concertation). Concernant le second, il s'agit essentiellement de quais dédiés (linéaire d'environ 100m). Il pourrait être envisagé de les implanter le long de l'extension de la digue, afin de minimiser les croisements de flux. Pour cela, il serait nécessaire de réaliser un ouvrage sur pieux, à cheval sur le talus de l'extension de la digue.

H – Déplacement de la cale de mise à l'eau

Dans sa configuration actuelle, orientée au Sud-Ouest, la cale de mise à l'eau est régulièrement qualifiée de dangereuse par ses usagers (notamment de fait d'une agitation qui y est fréquemment importante).

Pour répondre à ce besoin, il est envisagé de revoir son orientation, vers le Nord-Est, afin d'en améliorer la protection.

2.4 Le phasage du projet et le financement

Au regard des objectifs opérationnels du projet d'aménagement, les études porteront sur les points suivants :



Nota :

- **Les études de programmation** visent à définir les principes d'aménagements qui permettront de satisfaire au mieux à l'ensemble des besoins et contraintes identifiées lors des études de faisabilité. Elles intégreront également les sujets de préoccupations et suggestions identifiées lors des phases de concertation.
- **Les études connexes** sont les diagnostics complémentaires qui vont être réalisés dans le but de mieux connaître le contexte du projet (études topographiques et bathymétriques, investigations géotechniques, ...).
- **Les études de conception** seront réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Elles auront pour objet de définir la géométrie précise ainsi que les techniques et modes opératoires à retenir pour mettre en œuvre le projet. Elles serviront également à établir le dossier d'autorisations réglementaires nécessaires au démarrage des travaux.

Ce projet est conséquent, d'un montant estimé à 43 000 000 € TTC (études et travaux). Il doit, en effet, prendre en compte la multiplicité des différents usages actuels et futurs. Il doit pouvoir être mis en œuvre tout en préservant l'activité portuaire quotidienne. Il doit également pouvoir s'inscrire dans un plan de financement soutenable. Dès lors, répondant à toutes ces contraintes, le Département de Loire-Atlantique a élaboré un phasage progressif du projet d'aménagement. Ce principe permettra notamment de prévoir différentes phases de travaux réparties dans le temps de façon à ne pas remettre en cause l'exploitation quotidienne du port.

Les échelonnements budgétaires envisagés dans l'étude de faisabilité sont schématiquement les suivants :

- Phase n°01 – Satisfaire les besoins immédiats,
- Phase n°02 – Améliorer les conditions d'exploitation,
- Phase n°03 – Création d'un avant-port.

La définition précise et l'articulation des phases sera alimentée par les observations et suggestions exprimées par le public sur l'appréciation et la priorisation des aménagements proposés.

2.5 Le calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet d'aménagement du port de La Turballe est :

- Août-octobre 2018 : Concertation réglementaire,
- Octobre 2018 : Finalisation des études de programmation,
- Novembre 2018 :
 - Bilan et décision de poursuite du projet,
 - Lancement de l'Etat Initial de l'Environnement,
 - Lancement des études réglementaires,
 - Lancement des études connexes
- 2019/2020 :
 - Réalisation des études de conception
 - Instruction des dossiers réglementaires,
 - Enquête publique (Avril – Juillet 2020).

La durée totale prévisionnelle des travaux est estimée à environ 8 ans selon les hypothèses actuelles, l'ensemble des aménagements devrait pouvoir être réalisé à horizon 2028 au plus tard.

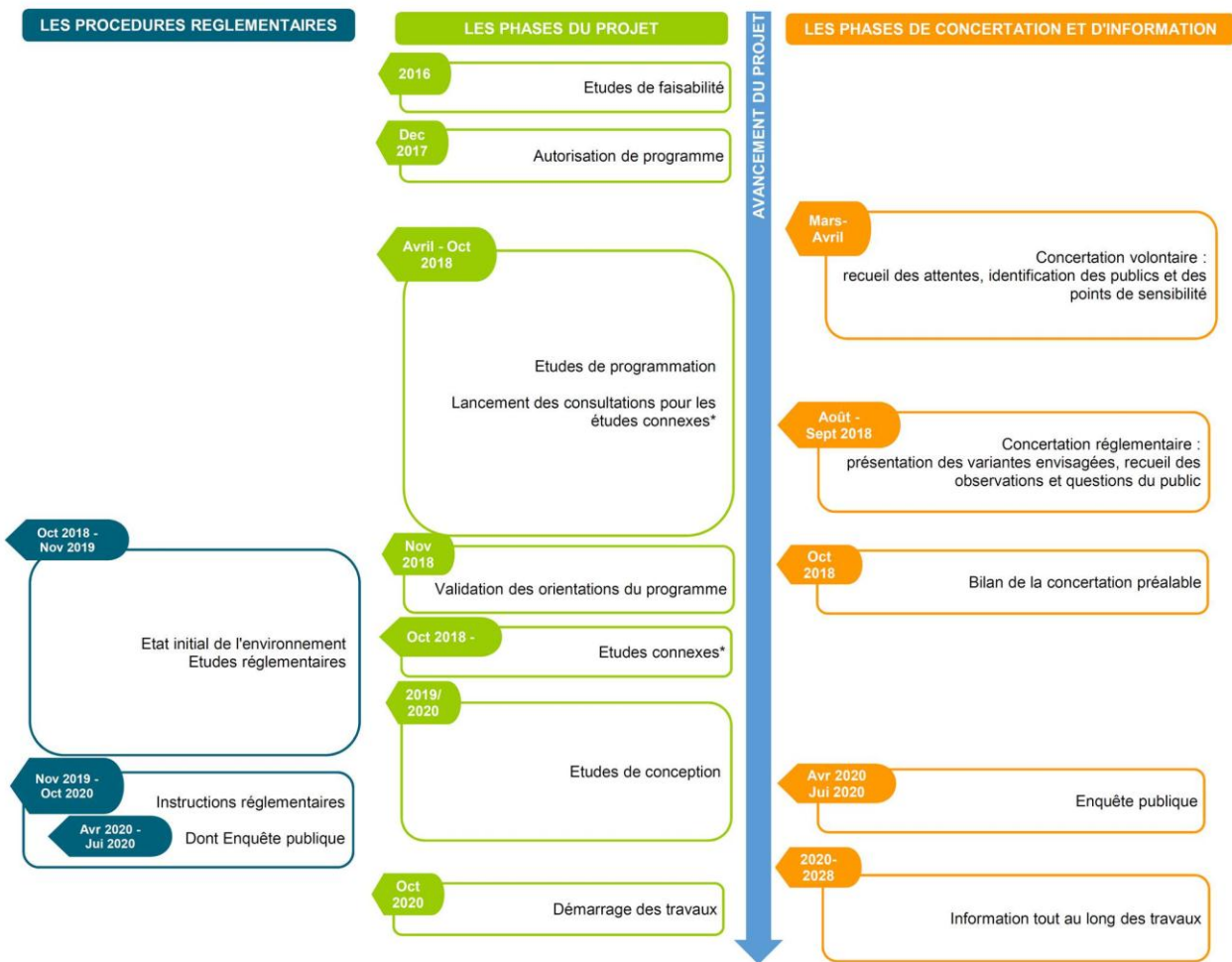


Figure 3 - Calendrier prévisionnel du projet

3. L'organisation de la concertation réglementaire

3.1 Le dispositif d'information du public

L'avis à la concertation

En application de la délibération du 2 juillet 2018, un avis à la concertation a été publié deux semaines avant le lancement officiel de la concertation préalable dans le hall d'accueil de la Mairie de La Turballe et de l'hôtel du Département Loire-Atlantique. L'avis indique la durée, les dates et les modalités de concertation.

Le dossier de présentation du projet

Un dossier de présentation du projet a été rédigé avec pour objectif d'exposer le contenu du projet et le territoire dans lequel il s'inscrit, le maître d'ouvrage et son domaine de compétence, ses objectifs et enjeux à son stade d'étude actuel, ainsi qu'un plan de situation. Ce document a constitué la source d'information de référence sur le projet.

Le dossier de présentation du projet a été diffusé sous plusieurs formes :

- Accessible en version papier à la demande à la Mairie de La Turballe et à l'hôtel du Département,
- Accessible en version numérique depuis la plateforme numérique du Département.

Le Dossier de présentation

Un dossier de présentation a été diffusé pendant la période de concertation et mis en ligne sur la plateforme numérique. Il a représenté une source d'information synthétique et pédagogique sur le projet.

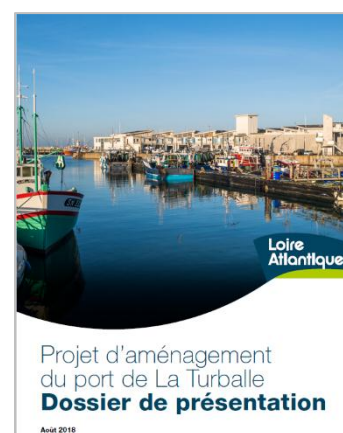
Les flyers

Un flyer recensant les dates des rendez-vous de la concertation et les modalités de participation sur la plateforme et les registres.

Le site internet du Département

Des informations ont été publiées sur le projet sur la page dédiée au projet d'aménagement du port de La Turballe : https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/economie-developpement/les-ports/le-projet-d-amenagement-du-port-de-la-turballe-fr-p2_940118

Un lien de renvoi vers la plateforme numérique (voir ci-après) a été mis en place sur le site.



3.2 Les rencontres de la concertation réglementaire

Les réunions plénières

La réunion publique d'ouverture s'est déroulée le vendredi 20 août de 18h30 à 20h30 à la Mairie de La Turballe. La réunion a rassemblé **93 participants**. Elle a duré environ 2h15 et 12 questions ont été posées par l'assemblée en présence.

La réunion publique de clôture de la concertation préalable s'est déroulée le vendredi 5 octobre de 18h30 à 20h30 à la Mairie de La Turballe. La réunion a rassemblé **95 participants** et a duré environ 1h50.

Les ateliers

L'atelier « Environnement et cadre de vie » s'est déroulé le vendredi 31 août 2018 de 20h à 22h20 dans les locaux de la SAMEL LAPP, sur le port de La Turballe. Cet atelier a fait l'objet d'une importante mobilisation de la part des riverains et usagers du port. L'atelier a rassemblé **40 participants**.

L'atelier « Sécurité et gestion des flux sur le périmètre portuaire » s'est déroulé le vendredi 7 septembre de 16h à 18h dans les locaux de la SAMEL LAPP, sur le port de La Turballe. L'atelier a rassemblé **29 participants**.



Image 2 – Atelier Sécurité et gestion des flux

Les supports projetés pendant les réunions plénières et ateliers thématiques sont disponibles sur la plateforme numérique de concertation : <https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

Les comptes rendus des ateliers ont également été déposés sur la plateforme.

3.3 Les supports d'expression déployés

Les registres

Des registres ont été déposés à la Mairie de La Turballe et à l'hôtel du Département Loire-Atlantique du 20 août au 5 octobre 2018. Ils ont constitué un moyen de participation écrit et de proximité, pendant la concertation préalable. Le dossier de présentation du projet était accessible à proximité des registres (voir ci-dessous) pour s'informer sur le projet avant de rédiger une contribution.

La plateforme de participation citoyenne

Un outil de participation en ligne a également été déployé, accessible depuis le lien ci-après : <https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

Les participants ont pu s'exprimer sur la plateforme de multiples façons :

- En participant aux différents débats proposés sur des thématiques relatives à l'aménagement du port (contributions et / ou commentaires), ou en créant un nouveau débat ;
- En répondant au questionnaire sur la priorisation des aménagements soumis à concertation.

Les contributions rédigées sur les registres ont été retranscrites sur la plateforme de participation citoyenne à partir du 26 septembre 2018 pour permettre aux inscrits de réagir en ligne à ces contributions écrites.

La plateforme a également constitué une source d'information sur le projet. Différents documents d'information ont été mis en ligne :

- Les étapes du projet d'aménagement,
- Le dossier de présentation du projet,
- La délibération d'ouverture de la concertation et de définition des modalités,
- Le plan des aménagements proposés.

4. Les résultats chiffrés de la concertation

4.1 Les chiffres clés de la participation

Avec de nombreuses participations (285) expressions réparties sur les différents supports (cf. graphique ci-dessous), le dispositif de concertation a permis au public de prendre connaissance du projet et de s'exprimer au travers d'avis, d'observations, points de vigilance et recommandations quant à la poursuite du projet.

Ces contributions ont pour la plupart été adressées au maître d'ouvrage en plénière lors des réunions publiques et des ateliers, mais également sur la plateforme de participation, outil numérique favorisant la formulation de propos argumentés et une participation, à toute heure, des citoyens.

Les registres ont constitué un support d'expression écrit complémentaire à l'outil numérique. Néanmoins, si le registre déposé en Mairie a fait l'objet de contributions, le registre déposé à l'hôtel du Département n'a pas fait l'objet de contribution.

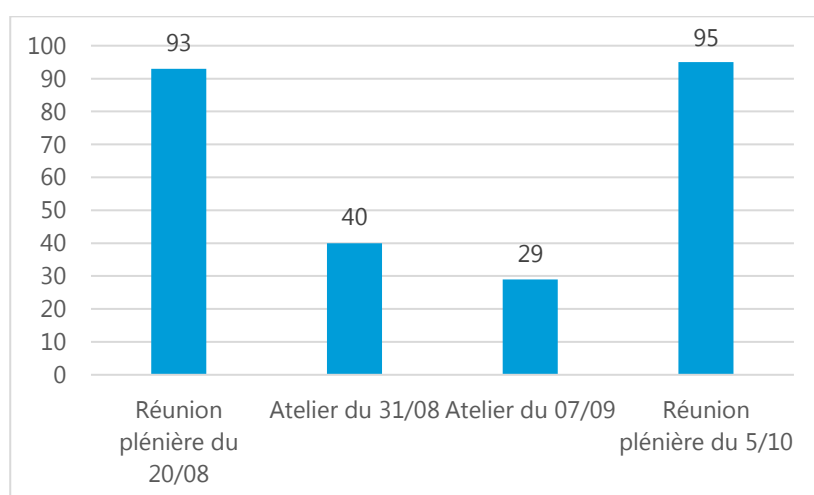


Figure 4 - Nombre de participants aux rendez-vous de la concertation

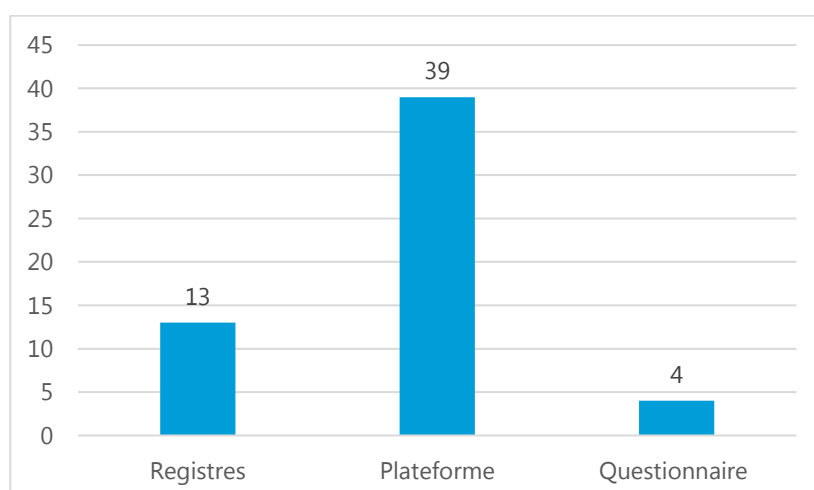


Figure 5 - Nombre de contributions sur les différents supports

Il est important de souligner qu'un public large a pu s'exprimer à l'occasion de cette concertation, dont le dispositif a été déployé à l'échelle départementale. Une forte implication a été constatée à l'échelle locale sur

la commune de La Turballe, de la part des usagers du port, des habitants de la commune de La Turballe (riverains du port ou résidents) et des associations.

4.2 La participation lors des réunions plénières

La réunion plénière du 20 août 2018 : Ouverture de la concertation préalable

La réunion plénière d'ouverture a notamment permis de :

- Rappeler la genèse du projet,
- Lancer officiellement l'ouverture de la concertation préalable,
- Présenter le dispositif de concertation préalable et les modalités de participation,
- Présenter le projet et les aménagements envisagés,
- Répondre aux premières interrogations du public.

Les thématiques sur lesquelles les participants se sont exprimés sont nombreuses :

- 3 participants se sont exprimés sur l'impact du projet sur l'environnement et le cadre de vie sur (impact sur l'ensablement des plages et la sédimentation, impact sur le panorama des riverains),
- 2 participants se sont exprimés sur la gestion des déchets dans le port (récupération et traitement des eaux grises et noires, réglementation relative à la qualité des eaux),
- 3 participants se sont exprimés sur le projet connexe d'EDF Energies Nouvelles (financement du projet, trafic généré par l'activité et dimensions du bâtiment),
- 1 participant s'est exprimé sur le stationnement en demandant des précisions sur le devenir du parking situé sur le Quai Saint-Paul,
- 1 participant s'est exprimé sur le déplacement du pôle passagers et l'impact éventuel sur les commerces de bouche,
- 1 participant s'est exprimé favorablement concernant l'aménagement relatif à la création d'un avant-port pouvant prétendre à l'accueil de navires de plus grandes unités,
- 1 participant s'est exprimé en demandant des précisions sur la méthode BIM (Building Information Modeling).

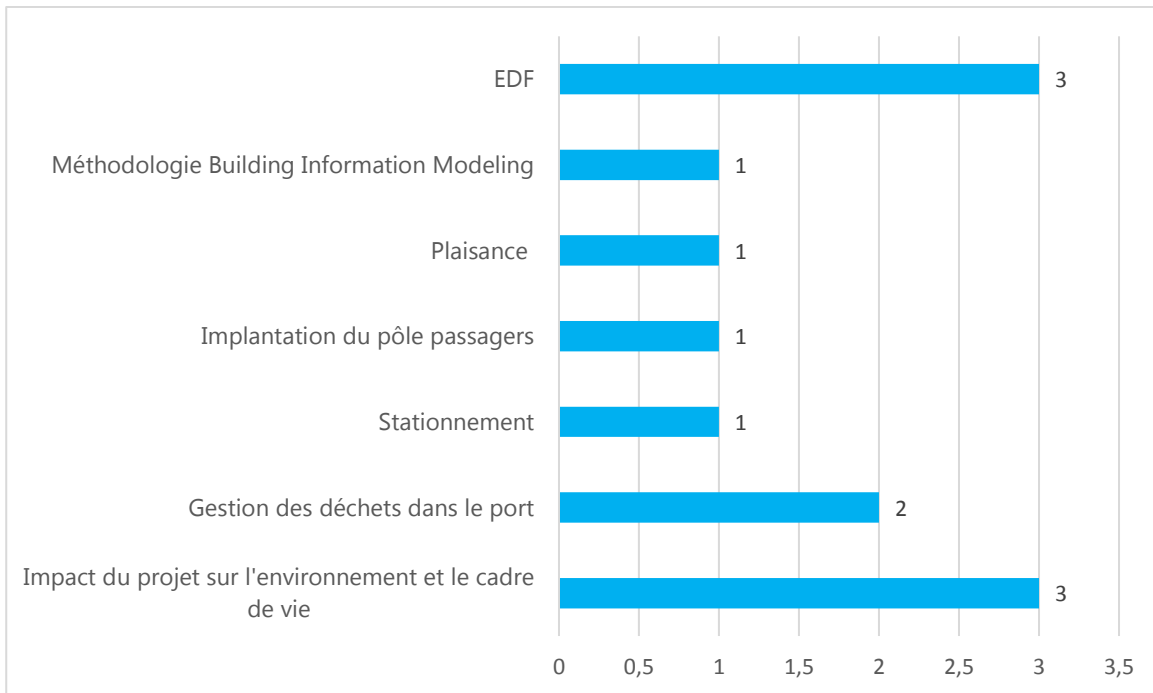


Figure 6 – Thématiques soulevées lors de la réunion d'ouverture

La réunion plénière du 5 octobre 2018 : Clôture de la concertation préalable

La réunion plénière de clôture notamment permis de :

- Rappeler la genèse du projet et les aménagements envisagés ;
- Présenter la prise en compte des sortants de la concertation volontaire d'avril 2018 (ateliers « usages ») ;
- Présenter le dispositif d'information et de participation mise en œuvre ;
- Présenter une rétrospective de la participation et des différentes contributions ;
- Recueillir des suggestions et / ou éventuels points de vigilance sur des sujets qui n'auraient pas été abordés ;
- Présenter la suite des études à venir (calendrier prévisionnel).

13 questions ont été posées par l'assemblée en présence.

Les thématiques sur lesquelles les participants se sont exprimés sont diverses :

- 5 participants se sont exprimés sur l'extension de la digue (l'extension est largement perçue comme une solution nécessaire à la sécurisation du port, néanmoins certains participants s'interrogent également sur l'impact de cet aménagement sur l'environnement local et notamment la courantologie et l'ensablement),
- 2 participants se sont exprimés sur l'impact du projet au regard de l'accessibilité routière et de la gestion des flux aux abords du port,
- 2 participants se sont exprimés sur le planning prévisionnel du projet la date de réalisation des études environnementales et de démarrage des travaux,
- 2 participants se sont exprimés sur la gestion des déchets dans le port, concernant le traitement des eaux grises dans le périmètre portuaire et l'entretien de la cuve de gasoil située à proximité du pôle passagers,
- 1 participant s'est exprimé sur la délimitation du périmètre portuaire,

- 1 participant s'est exprimé sur l'impact de l'extension du terre-plein de Garlahy au regard du cadre de vie turballais.

Un participant s'est exprimé très favorablement sur l'aménagement relatif à l'extension de la digue, en précisant que celle-ci était essentielle pour la sécurisation du port, et a exprimé de manière plus générale son soutien pour ce projet. Le rôle de la pêche sur l'emploi local, et donc l'impact du projet sur l'emploi, a également été souligné.

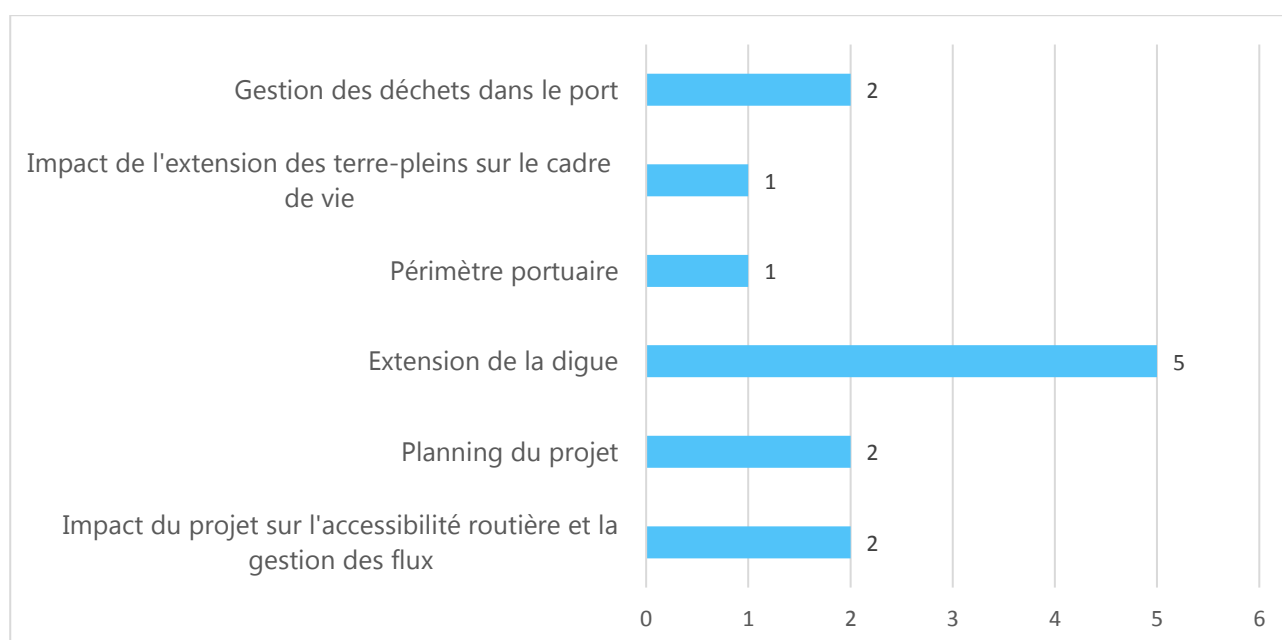


Figure 7 – Thématiques soulevées lors de la réunion de clôture

4.3 La participation aux ateliers thématiques

L'atelier du 31 août 2018 : Environnement et cadre de vie

Eu égard à l'intérêt témoigné sur les enjeux environnementaux du projet lors de la concertation d'avril, le maître d'ouvrage a pris l'initiative d'organiser un atelier de concertation spécifique sur les sujets environnementaux du projet.

Suite à la présentation du maître d'ouvrage, les participants ont pu participer à un atelier de travail destiné à recueillir leurs avis, inquiétudes et suggestions sur le thème de l'environnement et du cadre de vie.

Les participants se sont rassemblés en 2 groupes de travail distincts. 1 rapporteur a été désigné dans chaque groupe, en charge de la restitution des débats de son groupe.

Chaque groupe a eu l'occasion de réfléchir et de s'exprimer à l'écrit sur les inquiétudes, questionnements, points de vigilance via un travail sur post-its. Les contributions écrites ont ensuite été regroupées par thématiques et présentées à l'oral.



Image 3 – Travail de groupe de l'atelier du 31/08

Dans un second temps les participants se sont exprimés à l'oral sur les pistes d'amélioration / points à approfondir au regard des points soulevés dans le premier temps.

La synthèse des points de vigilance / éléments à approfondir, exprimés par les participants au cours de l'atelier est représentée ci-dessous.

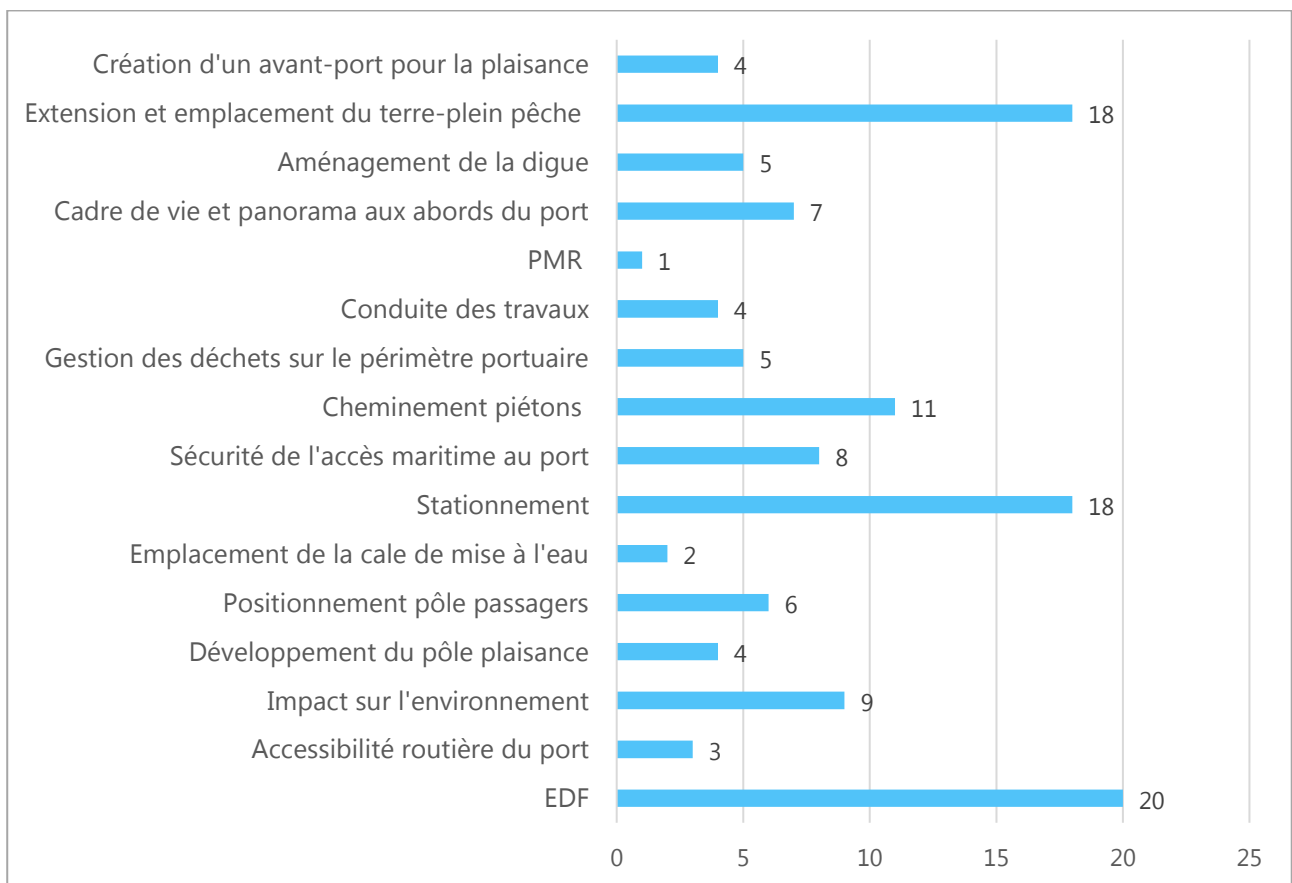


Figure 8 – Thématiques soulevées lors de l'atelier du 31/08

4 thématiques principales sont ressorties de ce temps d'échange, lesquelles sont déclinées en sous-thématiques :

- L'extension des terre-pleins pour les besoins fonctionnels de l'activité de pêche,
 - o Inquiétudes voire oppositions exprimées sur l'extension du terre-plein de Garlahy, empiétant sur la plage de la Batille,
 - o Observations exprimées sur la variante de l'extension du terre-plein sur le terre-plein des Espagnols,
 - o Observations exprimées sur la variante de l'extension du terre-plein sur le quai Saint-Paul ;

- Le stationnement,

- L'installation de la base de maintenance EDF au sein du port,
 - o Les dimensions du bâtiment de maintenance,
 - o L'impact sur le panorama du port,
 - o Les besoins en stationnement des équipes de maintenance,
 - o Les interfaces entre activité de maintenance et activité de pêche ;

- Les cheminements piétons,
 - o Maintien / interdiction des cheminements piétons sur le terre-plein des Espagnols (en proximité directe du pôle pêche),
 - o L'aménagement de balades piétonnes dans le périmètre portuaire.

L'atelier du 7 septembre 2018 : Sécurité et gestion des flux

Suite à une présentation du maître d'ouvrage sur la thématique de l'atelier, les participants se sont rassemblés en 4 groupes de travail distincts. Les participants ont été invités à échanger en groupe et à exprimer, à l'oral et à l'écrit, leurs observations, inquiétudes et suggestions sur les aménagements soumis à concertation dans le cadre d'un premier exercice.

Il ressort que les aménagements B (création d'un avant-port), G (accueil de la base de maintenance du parc éolien en mer), E (déplacement du pôle passagers) et A (extension de la digue et travaux de déroctage) ont fait l'objet de nombreuses observations et questionnements de la part des participants.

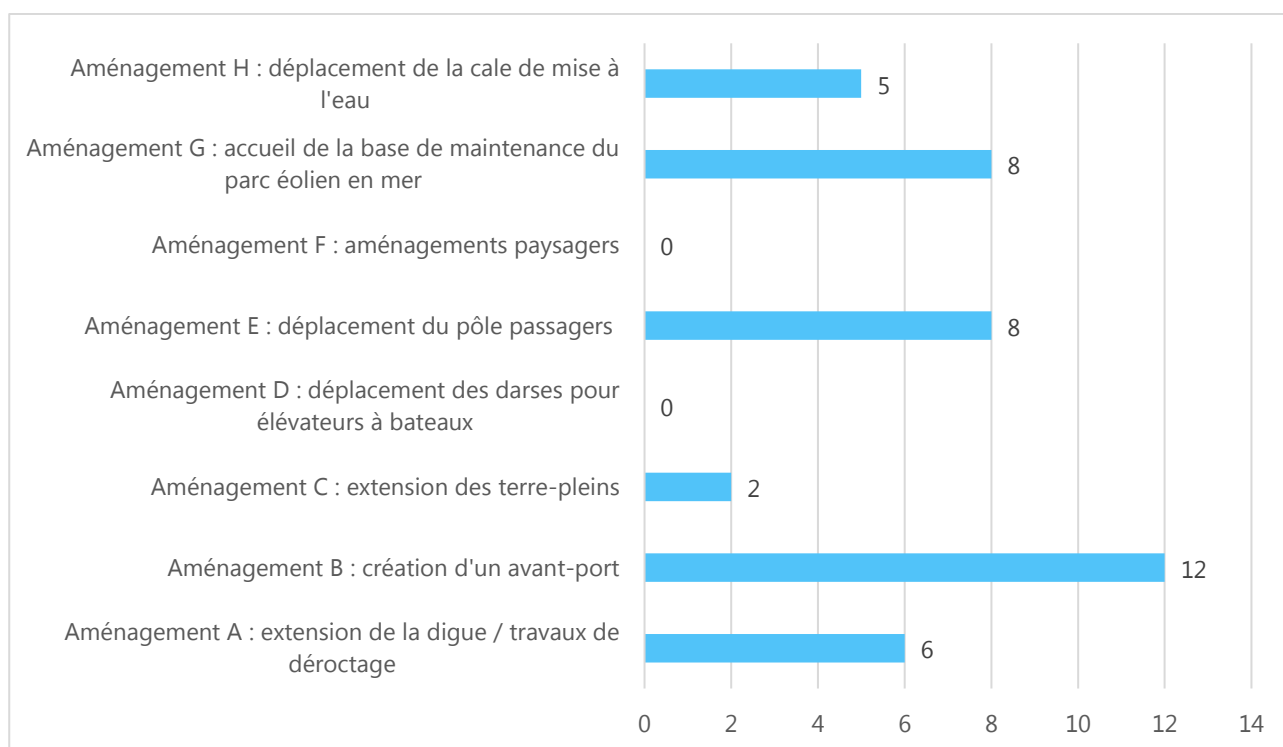


Figure 9 – Thématiques soulevées lors de l'atelier du 07/09

Suggestions exprimées sur l'aménagement de l'avant-port :

- L'aménagement de l'avant-port pour répondre au besoin de sécurisation de l'entrée du port et de développement du pôle plaisance,
- L'aménagement de l'avant-port en cohérence avec l'extension de la digue pour garantir la sécurisation de l'entrée du port,
- L'aménagement d'un parking remorque dédié à l'utilisation de la cale de mise à l'eau sur l'avant-port,
- L'aménagement des places supplémentaires pour la plaisance (moyennes et grandes unités) dans l'avant-port,
- Le déplacement la cale de mise à l'eau dans l'avant-port avec mise en place d'un service payant.

Suggestions exprimées sur le déplacement du pôle passager :

- L'aménagement du pôle passager sur la partie prolongée de la digue à l'intérieur,
- L'aménagement du pôle passager sur le terre-plein du Tourlandroux en valorisant le cheminement piéton dédié pour conserver un lien avec les activités nautiques proposées à La Turballe et les commerces de bouche riverains du port.

Suggestions exprimées sur l'extension de la digue :

- L'aménagement de la digue d'une largeur suffisante pour les besoins fonctionnels des activités professionnelles (notamment de la pêche pour la manutention des filets),
- Le maintien d'une certaine séparation entre les flux piétons (touristes et badauds) et véhicules (professionnels) en aménageant des circuits piétons et points de vues spécifiques et protégés des flux d'activité.

Suggestions exprimées sur l'aménagement du pôle de petite maintenance EDF EN :

- La vigilance sur l'agitation dans l'avant-port pour permettre l'accueil des navires EDF,
- L'aménagement du quai éolien sur le terre-plein des Espagnols.

Suggestions exprimées sur le déplacement de la cale de mise à l'eau suite au constat d'une utilisation dangereuse de la cale de mise à l'eau dans sa configuration actuelle :

- L'aménagement de la cale sur le terre-plein du Tourlandroux sur une largeur suffisante pour aménager plusieurs voies,
- L'aménagement de la cale de mise à l'eau sur une longueur suffisante pour prévoir une pente douce,
- L'aménagement d'un circuit pour les véhicules utilisant la cale de mise à l'eau pour améliorer la manœuvrabilité jusqu'à et depuis la cale.

Suggestions exprimées sur l'extension des terre-pleins :

- Prévoir l'extension des terre-pleins sur la partie élargie et allongée de la digue, dans la continuité du quai des Espagnols,
- Prévoir l'extension des terre-pleins sur le quai saint Paul (au niveau de la rue) pour permettre une zone de maintenance dédiée à la pêche en dessous du terre-plein.

Dans le cadre d'un second exercice, les participants ont été invités à s'exprimer sur la priorisation de ces aménagements au regard des phases du projet.

Il ressort des échanges de l'atelier que les 3 aménagements considérés comme prioritaires par les participants sont les aménagements A, B et C (cf. graphique ci-dessous).

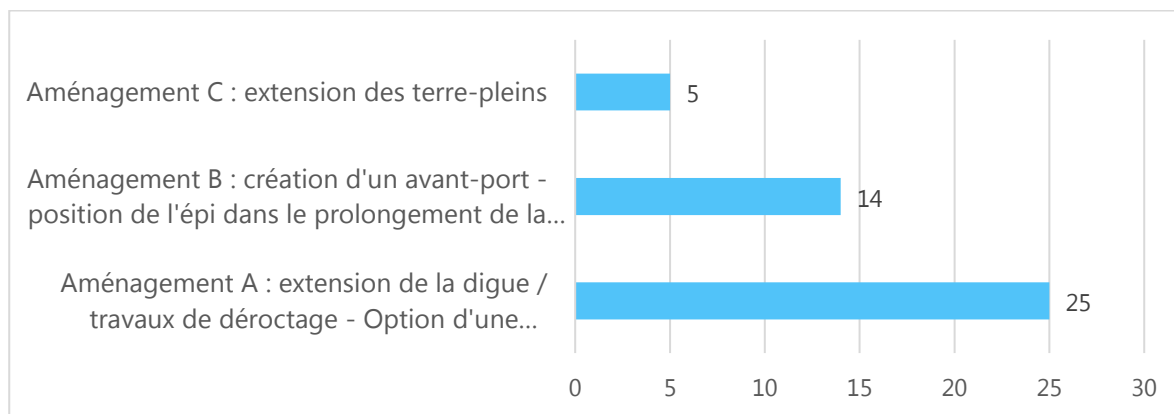


Figure 10 – Priorités soulevées lors de l'atelier du 07/09

4.4 La participation sur les autres supports

Les registres de concertation

13 contributions écrites ont été comptabilisées sur le registre de la Mairie à l'issue de la période de concertation préalable. Le registre du Département n'a pas fait l'objet de contributions.

Le dossier de présentation du projet disponible en Mairie a donné lieu à 55 demandes de consultations.

Les demandes de consultations du dossier, comme les contributions sur le registre se comptabilisent sur l'ensemble de la période de concertation, dans la continuité.

Les thématiques ayant fait l'objet des contributions écrites sont diverses – à noter que certaines contributions ont abordé plusieurs thématiques :

- 8 contributions recensées sur le thématique de l'extension des terre-pleins,
- 4 contributions recensées sur le thématique des activités de maintenance EDF,
- 3 contributions recensées sur le thématique du développement du port,
- 2 contributions recensées sur le thématique de l'extension de la digue,
- 2 contributions recensées sur le thématique du transport passager,
- 1 contributions recensée sur la thématique du déplacement des darses et de la suppression de la porte anti-tempête.

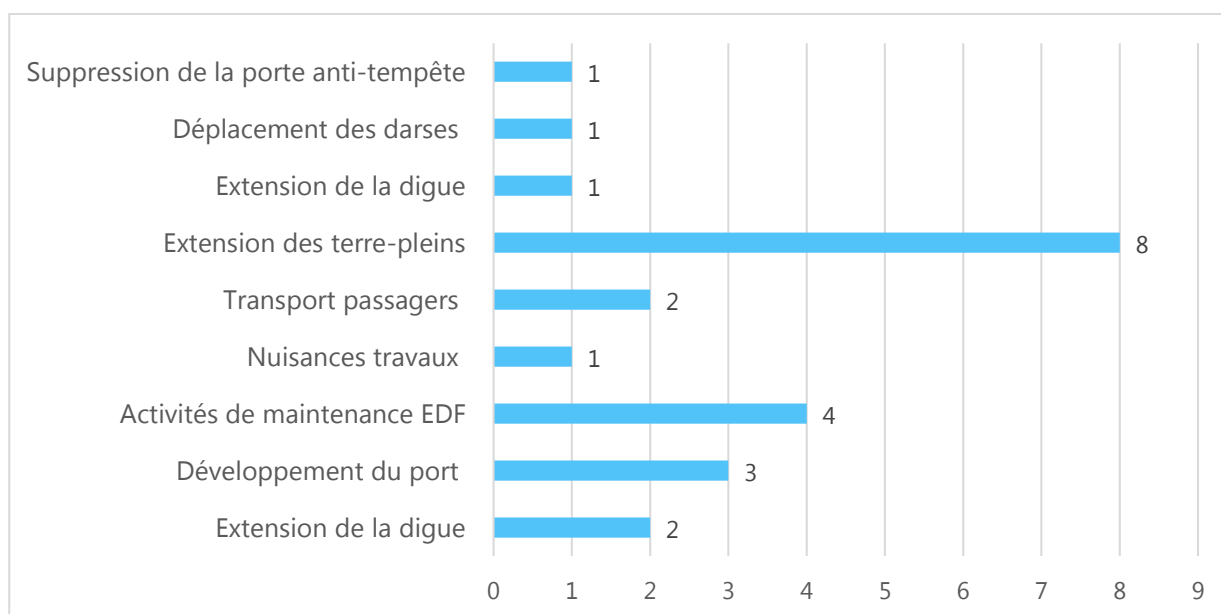


Figure 11 : Les thématiques abordées sur le registre déposé en Mairie de La Turballe

Les contributeurs ont exprimé, à l'écrit, des points de vigilance sur ces différentes thématiques.

Des points de vigilance ont été exprimés sur la variante consistant à étendre les terre-pleins sur Garlahy. Des participants ont questionné son impact sur l'environnement (courantologie, ensablement), de même que sur le cadre de vie turballais et l'attractivité touristique de la plage de la Bastille.

Des observations ont été exprimées sur la gestion des flux et les éventuelles nuisances sonores et visuelles pendant la période de travaux.

Un point de vigilance a été exprimé sur le développement du port et l'impact sur la gestion des flux automobiles et des besoins en stationnement de chaque activité.

Certains contributeurs ont également fait part de suggestions :

- 1 avis a fait une suggestion relative à l'extension de la digue en préconisant la végétalisation de la digue et le maintien d'un cheminement piéton,
- 2 avis ont fait une suggestion relative à l'extension des terre-pleins en s'exprimant favorablement sur la variante consistant à privilégier l'extension du terre-plein pêche sur le terre-plein des Espagnols.

La plateforme de participation citoyenne

Entre le 20 août et le 5 octobre 2018, **39 contributions ont été déposées en ligne**, par 11 participants différents.

Les contributeurs ont pu s'exprimer en participant à la priorisation des aménagements, en contribuant aux différents débats ou en proposant un nouveau débat.

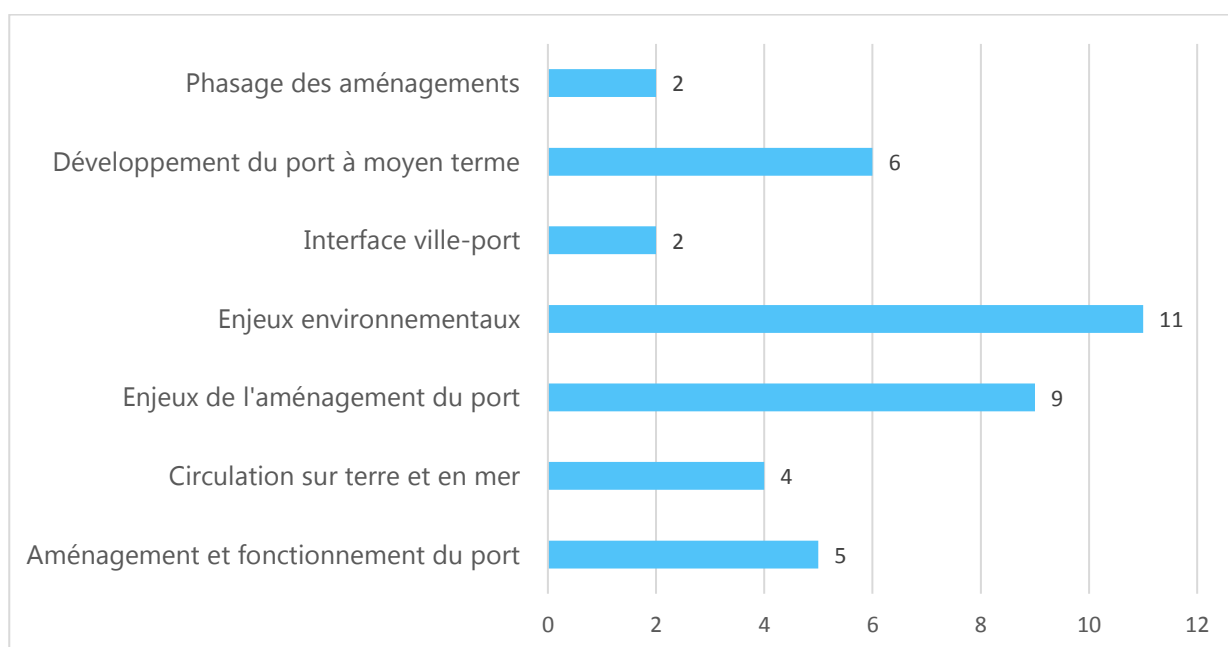


Figure 12 : Les thématiques abordées sur la plateforme de participation citoyenne

2 nouveaux débats ont été créés par deux participants sur la question de la coordination Région/Département et du développement du port à moyen terme.

3 réponses ont été déposées en ligne par le maître d'ouvrage, pour alimenter la poursuite des débats en ligne.

Les participants se sont notamment exprimés sur les thématiques suivantes :

- Le développement du pôle plaisance :
 - o Aménagement d'un espace d'accueil pour les activités nautiques,
 - o Aménagement d'un espace d'accueil pour le carénage,
 - o Aménagement d'un quai de débarquement pour les bateaux de croisière,
 - o Aménagement d'un parking pour les remorques,
 - o Déplacement de la cale de mise à l'eau,

- L'impact environnemental du projet :
 - o Gestion des déchets sur le périmètre portuaire,
 - o Impact environnemental du projet,
 - o Le planning du déroulement des études environnementales et notamment de l'étude d'impact,

- Le développement du pôle pêche et sa localisation,

- Extension de la digue et sécurisation de l'accès au port,

- Le plan de développement du port à moyen terme ;
 - o Plan de financement,
 - o Coordination Région /Département.

Seules quatre personnes ont répondu à l'enquête sur la priorisation des aménagements, nombre de réponses insuffisant pour en tirer un enseignement statistique. Toutefois les commentaires apportés ont bien été pris en compte dans les thématiques citées ci-dessus

5. Les apports de la concertation

Le dispositif de concertation préalable a permis à la fois d'informer le public (avec un nombre important de consultation du dossier de présentation) sur le projet mais a aussi suscité une participation relativement importante à travers les différentes réunions et ateliers (188 participants aux réunions publiques, 69 participants aux ateliers thématiques).

Si les riverains étaient majoritairement représentés, le projet a également mobilisé les usagers et professionnels du port, au premier titre desquels, les pêcheurs.

Il ressort de la concertation, de manière globale, une adhésion à l'objectif premier de sécurisation du port, et d'adaptation de ses aménagements pour mieux répondre aux difficultés d'exploitation actuelles et à venir. Au-delà des objectifs, les propositions d'aménagement ont été globalement accueillies comme des solutions satisfaisantes eu égard aux besoins exprimés par les différents usagers du port. On peut ainsi noter de réelles attentes des usagers quant à la réalisation des aménagements soumis à concertation. Toutefois, certains aménagements ont suscité le débat au titre de leur accessibilité, de leur localisation, et de leur potentiel impact sur l'environnement et le cadre de vie Turballais. Certains points soulevés ne faisaient pas l'objet d'un consensus parmi les publics qui se sont exprimés.

À noter toutefois que si des inquiétudes ont pu être exprimées, ces dernières étaient souvent liées au stade très amont de la concertation par rapport à l'avancement des études, provoquant quelquefois des incompréhensions du public, et demandant de la part du maître d'ouvrage un effort de contextualisation. Certaines questions posées n'ont ainsi pas de réponses à ce jour, le projet n'étant pas à un stade d'études assez avancé pour y répondre précisément.

Les observations et l'ensemble des échanges émis pendant la concertation ont toutefois permis de faire émerger des attentes et préoccupations sur les thèmes suivants :

- **L'impact environnemental du projet**, de manière globale (bilan carbone), local (ensablement, courantologie, qualité des eaux), et plus précisément sur certains aménagements (le prolongement de la digue). Cette préoccupation a été soulevée par de nombreux acteurs, tant riverains que représentants d'associations environnementales. Ces préoccupations se sont traduites par :
 - Des demandes d'informations sur le déroulement des études environnementales, tant en termes de délais, que de contenu,
 - Une demande de participation des associations environnementales à des réunions de travail sur l'étude d'impact à venir,
 - De la part d'habitants de la commune, des inquiétudes relatives à l'augmentation du trafic automobile et à sa gestion,
 - De la part des usagers du port, des inquiétudes sur la gestion des déchets sur le port,
 - De la part des riverains et usagers, des demandes d'information sur les éventuelles nuisances en phase travaux et l'organisation prévue pour le chantier,
 - Des demandes de complément ont été exprimées, quant à la possibilité de mettre en place une chasse naturelle et un système de récupération des eaux grises et noires,

- Enfin, du point de vue de la qualité du cadre de vie, les riverains du projet, la demande d'étudier d'autres possibilités d'extension des terre-pleins, que celui de Garlahy, qui viendrait empiéter sur la plage jouxtant le Port.
- **Le développement du Port à terme.** Cette demande a pu émaner des représentants des plaisanciers, mais aussi de particuliers souhaitant avoir des précisions sur le potentiel de développement des différentes activités économiques du Port. Cette préoccupation a été soulevée pour différentes activités existantes et / ou à venir sur le port. Elle s'est traduite par :
 - Des observations et questionnements sur le développement à moyen-terme de l'activité de transport passagers. L'opportunité du développement de l'activité de transport passagers sur les destinations des îles morbihannaises, de même que le déplacement du pôle passager sur le terre-plein du Tourlandroux (impact sur les commerces de bouche, synergie avec l'offre d'activités nautiques etc...) ,
 - Des observations sur la capacité d'accueil de la plaisance à terme. Plusieurs participants ont interrogé la capacité totale qui serait réservée pour les bateaux de plaisance de petites et grandes unités,
 - Des questions ont également été formulées sur la mise à disposition d'équipements pour la plaisance, comme la mise en place de stationnements de courtes durées réservés aux plaisanciers, l'aménagement d'un port à sec, ou encore la mise en place d'une station d'avitaillement supplémentaire,
 - Des demandes de précisions sur le plan de développement à moyen terme à fait l'objet d'interrogations quant au business plan du projet d'aménagement et aux retombées attendues,
 - De manière plus générale le plan de financement du projet a fait l'objet de demandes de précision.
- **La gestion des flux à terme entre les différentes activités** a suscité plusieurs remarques quant à l'organisation qui sera mise en place à terre et à quai entre les activités de pêche, de plaisance, de maintenance EDF et de réparation navale :
 - Des divergences ont pu être constatées concernant la séparation des flux entre les différentes activités. Bien que les activités professionnelles présentes et à venir nécessitent une séparation des flux pour garantir leur bon fonctionnement, des participants ont exprimé leur volonté de conserver les cheminements piétons sur le périmètre portuaire. Le projet d'aménagement est alors perçu comme le moyen de mettre en place un aménagement paysager et un mobilier urbain qualitatif le long des cheminements piétons pour promouvoir l'attractivité touristique de La Turballe,
 - Des interrogations et demandes de précision ont été exprimées au sujet de l'accueil de la base de maintenance EDF sur le port de La Turballe et la coordination des circulations maritimes (accès au port), logistiques (terre-pleins de Garlahy et des Espagnols) et routières (gestion des flux au sein de la commune et à l'entrée du port) entre les activités de maintenance, de pêche et de réparation navale.

Parmi les aménagements proposés, certains ont particulièrement cristallisé les débats. L'extension de la digue et des terre-pleins ont fait l'objet de nombreuses contributions et ont suscité un vif intérêt, sans pour autant

dégager de consensus. Si ces aménagements, sont dans leur principe plutôt favorablement accueillis, car répondant à des besoins immédiats pour l'ensemble des usagers, leurs variantes d'aménagement (localisation, longueur, orientation, etc.) ont fait l'objet de nombreuses observations et suggestions.

L'aménagement A : l'extension de la digue

La sécurisation de l'accès maritime au port a été identifiée dès l'issue de l'étude de faisabilité comme un besoin immédiat pour améliorer les conditions d'exploitation actuelles. Cet élément a également été identifié comme un point de vigilance important lors de la concertation volontaire d'avril. C'est pourquoi les études de programmation ont proposé d'intégrer l'aménagement visant à prolonger la digue dans la phase n°1 du projet. Le déroulement de la concertation préalable a permis de confirmer la nécessité de cet aménagement et de faire émerger un consensus sur l'opportunité de prolonger la digue, dans sa version maximale du point de vue des usagers du port.

Néanmoins des points de divergences ont pu être constatés parmi les contributions, notamment de la part des habitants et des associations, sur les points suivants :

- La taille et de l'orientation de la digue,
- Le maintien d'un accès piétons jusqu'à la pointe de la digue,
- L'aménagement paysager souhaité à l'enracinement de la digue.

Les participants ont ainsi été nombreux à exprimer leur vigilance eu égard à l'impact de l'extension de la digue sur l'environnement.

L'aménagement C : l'extension des terre-pleins et la localisation du pôle pêche

L'extension de l'espace réservé à l'activité de pêche sur le périmètre portuaire pour les besoins de manutention a également été identifiée dès l'étude de faisabilité lors de différents entretiens avec les acteurs concernés. Les ateliers de la concertation d'avril ont permis de confirmer ce besoin fonctionnel et de prendre en compte l'expertise d'usage eu égard à la localisation du terre-plein sur lequel le pôle pêche pouvait être étendu. Si le terre-plein de Garlahy bénéficie d'une proximité directe avec la glacière et les zones de déchargements, l'emplacement de cette extension a suscité de nombreuses inquiétudes de la part des riverains eu égard au potentiel impact sur le cadre de vie du port via l'extension sur la plage de la Bastille; de même que des associations, du fait de son impact environnemental.

Les aménagements soumis à concertation préalable ont donc proposé l'aménagement relatif à l'extension des terre-pleins en présentant 3 variantes possibles :

- L'extension sur le terre-plein de Garlahy,
- L'extension sur le terre-plein des Espagnols,
- L'extension sur le quai Saint-Paul.

Cet aménagement a particulièrement cristallisé les débats durant la concertation préalable. Toutefois, si les inquiétudes des habitants et riverains sur le terre-plein de Garlahy ont été confirmées, plusieurs contributions ont fait l'objet d'observations favorables à la localisation de l'extension sur le terre-plein des Espagnols et / ou du quai Saint-Paul, certains participants s'étant par ailleurs exprimés favorablement à l'option du quai des espagnols.

6. Conclusion

La concertation du public conduit à optimiser le projet pour mieux répondre aux enjeux et attentes du public et des usagers.

Afin de valider définitivement les emprises des futurs pôles d'activités, il sera réalisé une étude socio-économique. Il est également prévu la mise en place d'un comité représentatifs (usagers, riverains, associations environnementales...) qui sera régulièrement consulté et informé de l'avancement des études de projet. De même un fil d'actualité sera régulièrement tenu à jour sur le site du Département ; il informera sur l'évolution des études.

Les orientations retenues à l'issue de la concertation conduisent à envisager un projet qui sera réalisé en deux phases équilibrées dont le contenu et l'enchaînement est en cohérence avec la faisabilité technique de l'opération et la capacité de financement du maître d'ouvrage.

Il consisterait, dans sa 1ère phase à :

- Sécuriser le port au moyen d'une digue construite dans sa forme définitive qui sera également accessible aux piétons,
- Intégrer un terre-plein qui autoriserait le développement économique des pôles naval et pêche dans une logique de séparation des flux d'activités.

La seconde phase permettra de développer d'autres usages du port à savoir :

- Développer un avant-port pour l'accueil de la plaisance et les services associés (collecte eaux grises et noires, gestion des déchets...),
- Créer une cale de mise à l'eau positionnée dans l'avant-port bénéficiant d'une gestion organisée,
- Déplacer le transport passager et accompagner le développement de cette activité en lien avec la commune,
- Déployer un quai EMR (énergies marines renouvelables),
- Réaliser des darses pour élévateur à bateaux,
- Supprimer la porte anti tempête après s'être assuré de la bonne sécurisation du port,
- Optimiser la gestion des flux et faciliter le stationnement.

Les études de conception intégreront la prise en compte de l'impact sur l'environnement à travers les études de modélisation numérique de courantologie et hydro sédimentaire, localement et plus largement dans la zone d'influence du projet.

Il est à noter que le projet proposé et son phasage excluent dès à présent l'augmentation des surfaces pêche au niveau de la plage de la Bastille. Il est privilégié un gain en surface (quai des espagnols) conjointement à l'extension de la digue. En outre, dans le cadre de la modification du périmètre portuaire, les nouvelles limites excluront la plage de la Bastille et suivront l'emprise actuelle des terre-pleins.

7. Annexes

Délibération sur les modalités et le lancement de la concertation réglementaire

Plan des aménagements proposés

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 juillet 2018

**Titre du dossier : Aménagement du port de La Turballe : concertation et
passation des marchés de contrôle technique et maîtrise
d'oeuvre**

La commission permanente du conseil départemental

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L. 3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU** la délégation donnée à la commission permanente par l'assemblée départementale le 2 avril 2015,
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 4,
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-1 et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1983, modifié le 7 juin 1984, portant transfert de certains ports de pêche et ports mixtes de pêche et de plaisance au Département, dont le transfert de compétence du port de La Turballe,
- VU** le contrat de délégation de service public pour la gestion des ports départementaux du Croisic et de La Turballe du 1^{er} janvier 2011, signé entre la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Loire Atlantique Pêche et Plaisance et le Département de Loire-Atlantique, qui précise que les travaux d'aménagement et d'entretien relatifs aux infrastructures sont réalisés par le Département,
- VU** le rapport de monsieur le président du conseil départemental,

CONSIDÉRANT l'ambition maritime du Département affirmée dans le projet stratégique 2015-2021 notamment pour les infrastructures portuaires,

CONSIDÉRANT les contraintes d'aménagement du port de La Turballe dans le cadre de l'arrivée de la base de maintenance d'EDF, liée au projet éolien au large de Saint-Nazaire,

CONSIDÉRANT la demande croissante d'implantations d'activités dans le port de La Turballe,

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement ambitieux et progressif du port de La Turballe résultant de l'étude de faisabilité lancée en 2015,

Titre du dossier : Aménagement du port de La Turballe Concertation réglementaire

CONSIDÉRANT que la concertation permettra au Département d'une part, de répondre aux obligations réglementaires, et d'autre part, d'orienter les études à venir et notamment la définition du programme du maître d'ouvrage pour le projet d'aménagement,

CONSIDÉRANT la nécessité d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants de la commune de La Turballe et des usagers du port, ce qui permettra d'enrichir le projet d'aménagement du port de La Turballe par l'expertise d'usage et d'éclairer le maître d'ouvrage sur les décisions à prendre,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant du Département de Loire-Atlantique, à l'initiative de l'opération, de fixer les objectifs poursuivis et que les modalités de la concertation,

CONSIDÉRANT que la concertation réglementaire organisée par le Département est soumise aux dispositions fixées par le code de l'urbanisme et que les modalités de concertation seront conformes :

- aux conditions rappelées par l'article L103-2 du code l'urbanisme ;
- aux conditions habituelles de consultation et de participation du public, rappelées par l'article L 120-1 du code de l'environnement ;
- aux conditions de déroulement fixées par le code de l'environnement (art L121-16 et suivants).

Après en avoir délibéré,

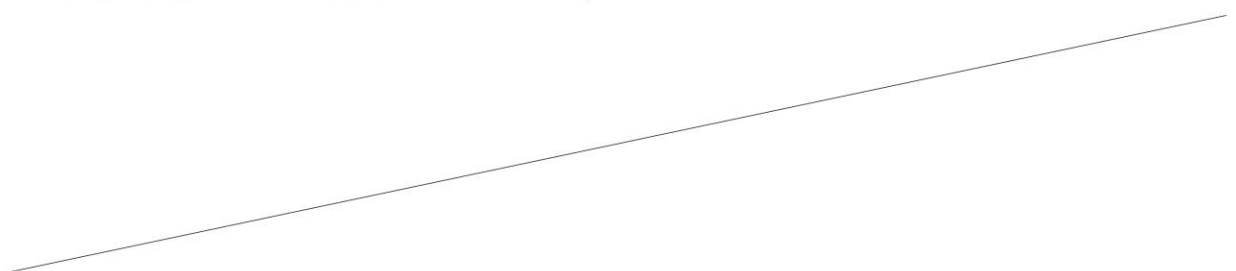
APPROUVE les objectifs de la concertation sur le périmètre du projet d'aménagement du port départemental de la Turballe, au niveau communal et départemental, soit :

- d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;
- de disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

ENGAGE la concertation sur le périmètre du projet d'aménagement du port départemental de la Turballe, au niveau communal et départemental, selon les modalités suivantes :

- publication d'un avis de la concertation au minimum 15 jours avant le début de la concertation ;
- annonce dans la presse de la concertation et de ses modalités (lieux, dates, moyens),
- dossier de présentation du projet accessible depuis le site du Département et disponible dans le hall d'accueil de la mairie de la Turballe ;
- des registres de concertation accessibles au public dans différents lieux, a minima au Département et en mairie,
- une possibilité de participation sous forme de registre dématérialisé ;
- deux réunions publiques : une réunion d'ouverture le 20 août 2018 et une réunion de clôture le 5 octobre 2018 ;
- au moins deux ateliers de concertation sur des thématiques transversales et communes à l'ensemble des usagers du port.

AUTORISE le président à mener la concertation,



**Titre du dossier : Aménagement du port de La Turballe
Passation des marchés de contrôle technique et maîtrise
d'œuvre**

- VU** la délibération de l'assemblée départementale du 19 décembre 2017, par laquelle est adoptée l'autorisation de programme B060001 2018-1 « Aménagement du port de La Turballe 2018 » pour un montant de 43 000 000 €, affectée pour un montant de 590 000 €,
- VU** la délibération de la commission permanente du 19 avril 2018, par laquelle l'affectation de l'autorisation de programme B060001 2018-1 « Aménagement du port de La Turballe 2018 » est augmentée de 340 000 €,
- VU** la délibération de l'assemblée départementale du 19 décembre 2017 portant inscription des crédits de l'exercice 2018 du budget primitif,
- VU** le vote en décision modificative n°2 le 25 juin 2018 d'une autorisation d'engagement de 153 522 € pour la gouvernance des ports,

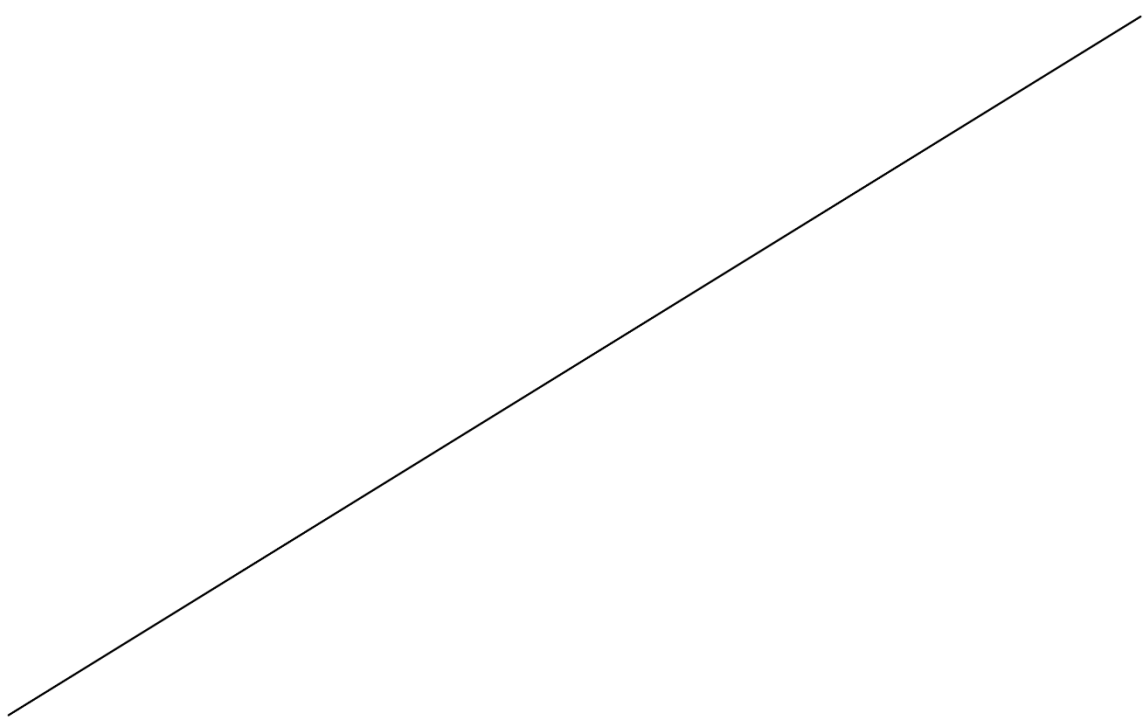
Après en avoir délibéré,

AFFECTE en totalité l'autorisation d'engagement « gouvernance des ports » d'un montant de 153 522 €,

AUGMENTE l'affectation de la somme de 3 717 000 € sur l'autorisation de programme « Aménagement du port de La Turballe 2018 » de 43 000 000 € et déjà affectée de 930 000 €,

AUTORISE le lancement des procédures des marchés portant sur le programme d'aménagement du port de la Turballe, soit le contrôle technique, estimé à 241 500 € HT, et la maîtrise d'œuvre estimée à 1 900 000 € HT,

AUTORISE le président à signer les marchés de contrôle technique et de maîtrise d'œuvre portant sur le programme d'aménagement du port de la Turballe, selon les conditions présentées en annexe, ainsi que les autres actes, décisions et correspondances nécessaires à son exécution, à l'exception des avenants et décisions de poursuivre avec incidence financière, qui feront l'objet de rapports spécifiques à la commission permanente.



Cette délibération du 2 juillet 2018 intitulée "Aménagement du port de La Turballe : concertation et passation des marchés de contrôle technique et maîtrise d'œuvre" sera transmise au contrôle de légalité.

**REÇU EN PRÉFECTURE
NANTES , LE
6 JUILLET 2018**

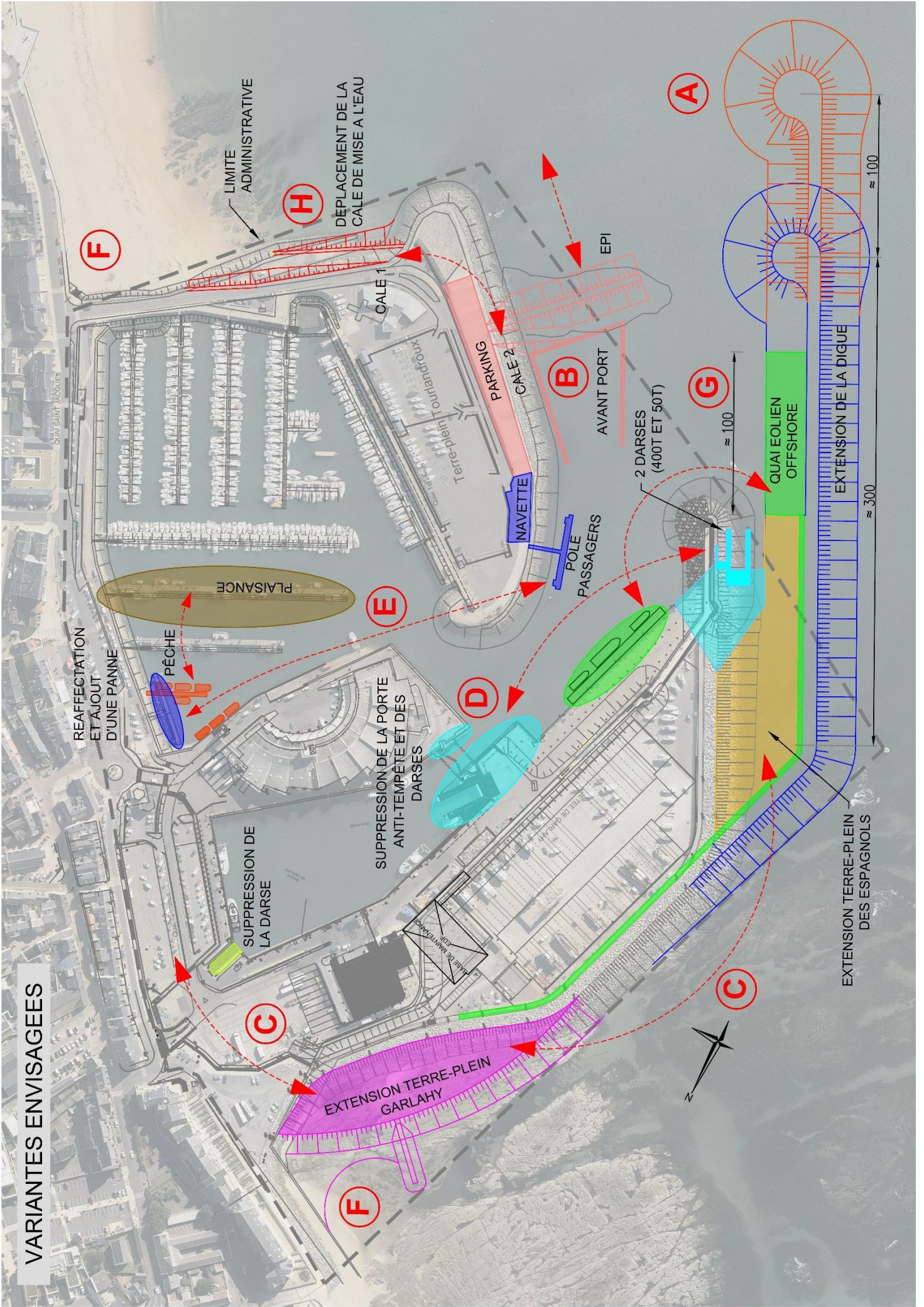
PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2018

Pour le Président du conseil départemental
le Directeur pilotage et assemblées



Christophe RANCY

VARIANTES ENVISAGEES





Département de Loire-Atlantique
Service Infrastructures maritimes et voies navigables
3 quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 15 05
Site Internet : loire-atlantique.fr